

## La nouvelle norme comptable « IFRS pour PME » : Enquête sur son applicabilité aux PME marocaines

### [ The IFRS for SMEs accounting standard: survey on their applicability to Moroccan SMEs ]

*Mohammed EL HADDAD and Rajaa AMZILE*

Département des sciences de gestion, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales,  
Université Mohammed V, Rabat, Maroc

---

Copyright © 2015 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** This paper's purpose is to seek the position of the Moroccan companies, especially the SMALL AND MEDIUM-SIZED ENTITIES, towards the standard "IFRS for SMEs". Firstly, the paper presents the standard "IFRS for SMEs". Then, the second goal of the article is to analyze the result of our investigation while recalling principles of the positive accounting theory. The method of statistical analysis used is logistic regression.

The results of this study shows that SMEs surveyed are not ready to apply the IFRS standard for SMEs, even if this standard includes a set of simplifications, compared to the full IFRS but not relative to the Moroccan accounting standards.

**KEYWORDS:** IASB, IAS, logistic regression, CGNC, Khi2 Test.

**RESUME:** Cette contribution se propose de chercher à positionner les entreprises marocaines, spécialement les PME, à l'encontre de la norme « IFRS pour les PME ». Le papier se propose dans un premier temps, de présenter ladite norme « IFRS pour PME », puis dans un second temps, d'analyser les déterminants du choix de cette norme à l'aide d'hypothèses issues de la théorie positive de la comptabilité. La méthode d'analyse statistique utilisée est la régression logistique.

Les résultats de cette étude montrent que les PME sondées ne sont pas prêtes à appliquer la norme IFRS pour PME, même si cette norme comprend un ensemble de simplifications par rapport aux IFRS complètes mais non pas par rapport aux normes comptables marocaines.

**MOTS-CLEFS:** IASB, IAS, régression logistique, CGNC, Test Khi2.

## 1 INTRODUCTION

Des états financiers préparés selon des règles hétérogènes pourraient présenter des résultats totalement incomparables. Par conséquent, l'harmonisation des normes garantirait que les états financiers sont préparés de façon uniforme et sont fiables. Ceci étant la finalité des normes comptables IAS/IFRS<sup>1</sup>. Cependant, ces normes n'avaient pas, surtout au départ, pour objectif d'obliger les PME à préparer des états financiers répondant à ces normes.

---

<sup>1</sup> IAS/IFRS : International Accounting Standard/ International Financial Accounting Standards

C'est ainsi que l'IASB a décidé de concevoir des normes comptables IFRS spécifiques aux PME, soit une simplification des IAS/IFRS complètes, et de les publier le 9 juillet 2009. Ces normes sont créées à l'intention des PME en vue de simplifier le recours au référentiel international (IFRS/IAS) et d'éviter à ces entités des coûts estimés trop élevés inhérents à l'application des full IFRS.

Cet article constitue donc un outil de réflexion pertinent mais complexe par rapport à l'obtention de théories en raison de la jeunesse du sujet. L'intérêt académique est de fait important ; les travaux actuels sur le sujet sont peu nombreux et essentiellement publiés par des institutions telles que l'IASB<sup>2</sup>, les normalisateurs comptables nationaux, les cabinets internationaux d'audit etc. Il n'y a, à ce jour, pas de théories réelles fondées mais plutôt des travaux de réflexions et d'interprétations de la dite norme.

Ainsi, l'axe d'analyse de cet article tournerait sur la question suivante : est-ce que les PME marocaines, seraient-elles prêtes à adopter la norme IFRS pour PME ?

### 1.1 OBJECTIF ET CONTEXTE DE L'ENQUÊTE

Actuellement, au Maroc, les normes comptables internationales ne s'appliquent à titre obligatoire que pour les comptes consolidés des sociétés cotées. Toutefois, le normalisateur comptable international (IASB) a élaboré un projet d'IFRS pour les PME, susceptible de s'appliquer aux comptes individuels et consolidés des PME.

Cette enquête est organisée dans un objectif de connaître d'une manière générale la position des entreprises marocaines (PME) à l'encontre de la norme IFRS pour PME. L'idée est de faire une enquête qui permet d'étudier principalement la réaction des entreprises marocaines quant à l'extension des IFRS aux PME.

A cette enquête, 106 entreprises ont participé, 2 ont été exclues parce qu'elles sont des sociétés cotées ce qui a ramené l'échantillon à 104 entreprises qui se répartissent de la manière suivante :

Tableau 1. Répartition de l'échantillon par branche d'activité

La branche d'activité	Nombre des entreprises	Fréquence
Entreprises Industrielles	32	30,8%
Entreprises Commerciales	31	29,8%
Entreprises de services	33	31,7%
Autres	8	7,7%
Total	104	100%

### 1.2 CADRE THÉORIQUE ET FORMULATION DES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

#### 1.2.1 FORMULATION DES HYPOTHÈSES ET MODÈLE D'ANALYSE

Au regard de notre cadre conceptuel, nous avons relevé trois hypothèses de travail susceptible de dicter les attitudes des gestionnaires d'entreprises quant aux choix de pratiques comptables :

#### Hypothèse1 :

**Appui théorique :** Des résultats confirmant l'influence de la taille de la firme sur les politiques de choix comptables ont été mis en évidence par de nombreuses recherches (WATTS et ZIMMERMAN, 1990 ; RAFFOURNIER, 1995 ; HAND et SKANTZ, 1998). Les grandes entreprises sont plus sensibles aux pressions exercées par le pouvoir politique que les plus petites firmes moins visibles. C'est pourquoi elles sont supposées avoir tendance à minorer le montant des données comptables comme le résultat et les capitaux propres<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> IASB : International Accounting Standard Board

<sup>3</sup> « Théories et Modèles Comptables: Développement et Perspectives » ; Doria Tremblay, Denis Cormier, Michel Magnan ; pp :128-129 ; Presse de l'université de Québec 2ème édition, 1994

Une autre étude de GASSEN et SELHORN (2006) sur un échantillon de firmes allemandes, à conclu que l'adoption anticipée des normes IFRS est expliquée par la taille de la firme, l'exposition internationale et la dispersion de l'actionnariat.

→ Hypothèse 1 : l'applicabilité de la nouvelle norme IFRS pour PME aux PME marocaines peut être expliquée par la taille de l'entité.

#### Hypothèse 2 :

**Appui théorique :** L'étude européenne menée par CUIJPERS et BUIJINIK (2005), sur les rapports annuels de l'exercice 1999 montre que les groupes adoptant volontairement des normes internationalement reconnues sont généralement cotés à l'étranger et ont une activité internationale.

Sur un échantillon de firmes allemandes, GASSEN et SELHORN (2006) concluent que l'adoption anticipée des normes IFRS est expliquée par la taille de la firme, l'exposition internationale et la dispersion de l'actionnariat.

→ Hypothèse 2 : l'applicabilité de la nouvelle norme IFRS pour PME aux PME marocaines peut être expliquée par l'exposition de ces dernières à l'international.

#### Hypothèse 3 :

**Appui théorique :** Les recherches antérieures consacrées aux pays anglo-saxons<sup>4</sup> ont démontré l'influence des clauses contractuelles liées au taux d'endettement sur les choix de pratiques comptables.

D'ailleurs, MARCHAL et al. montrent l'accroissement de la dette financière lors de la première application des normes comptables internationales. Les auteurs soulignent que la variation de l'endettement a été supérieure à 10% en valeur absolue pour 45% des groupes.

Le taux d'endettement est associé au risque de défaillance de l'entreprise<sup>5</sup>. C'est pourquoi, WATTS et ZIMMERMAN estiment que plus le ratio de dettes sur fonds propres est élevé, plus les groupes auront tendance à utiliser des méthodes visant à augmenter le résultat et, toutes choses étant égales, à augmenter les capitaux propres. L'objectif ici est de réduire le niveau du levier d'endettement et ce faisant, de diminuer le risque de défaillance apparent tout en améliorant la capacité d'endettement.

→ Hypothèse 3 : l'applicabilité de la nouvelle norme IFRS pour PME aux PME marocaines peut être expliquée par le recours à l'endettement comme moyen de financement.

Notant bien que la recherche, en matière des facteurs expliquant les choix comptables des entreprises, a relevé une panoplie de facteurs. L'entrave qui se pose face à leur prise en considération dans la présente recherche est qu'ils sont testables sur les grandes entreprises ayant déjà appliquée les normes « IFRS complètes » et leur test sur les PME est impossible vu la structure différente des petites entreprises par rapport aux entreprises de taille grande.

De plus, la théorie positive de la comptabilité représente le courant dominant pour expliquer les choix comptables des firmes, elle est un passage nécessaire pour la compréhension des décisions comptables prises lors de la transition au référentiel comptable 'IFRS pour PME'. Conscient de son pouvoir explicatif fort mais aussi de ses limites, nous souhaitons mesurer les capacités explicatives de la théorie positive de la comptabilité face au cas particulier de la première application de la norme IFRS pour PME par les entreprises marocaines.

## 2 MATÉRIEL ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Afin d'expliquer les choix comptables de transition, nous avons utilisé un modèle économétrique permettant d'identifier les facteurs motivant les PME marocaines à opter ou non pour la norme « IFRS pour PME ». Ce modèle prend appui sur les recherches antérieures en matière de choix comptables.

Dans notre cas, nous souhaitons expliquer un phénomène, c'est pourquoi nous retenons une méthode fondée sur une régression. En effet, compte tenu de la nature de nos variables (dépendantes : dichotomiques et indépendantes :

<sup>4</sup> DEANGELO et al., 1994 ; DEFOND et JIAMBALVO, 1994 ; BALL et al., 2008

<sup>5</sup> BILODEAU et al., 2005

quantitatives et dichotomiques), ainsi que de l'objectif explicatif du modèle, nous avons retenu la méthode de la régression logistique.

## **2.1 PRÉSENTATION DES VARIABLES DU MODÈLE**

À présent, nous détaillerons les variables du modèle économétrique. D'abord, nous nous intéresserons à la variable à expliquer, c'est-à-dire le choix de passage à la norme « IFRS pour PME », puis aux variables explicatives, c'est-à-dire les déterminants potentiellement explicatifs. Les variables dépendante (expliquée) et indépendantes (explicatives) sont issues de la Base IFRS pour PME.

### **2.1.1 LA VARIABLE EXPLIQUÉE (DÉPENDANTE) : LE CHOIX DU PASSAGE À LA NORME « IFRS POUR PME »**

La variable expliquée du modèle correspond au choix du passage à la norme « IFRS pour PME ». Chaque choix est une variable dichotomique. Ainsi, le choix de retenir la norme « IFRS pour PME » est codé 0 alors que le choix de ne pas la retenir est codé 1.

### **2.1.2 LES VARIABLES EXPLICATIVES (INDÉPENDANTES) : LES DÉTERMINANTS DU CHOIX DU PASSAGE**

Les variables explicatives suivantes ont été retenues : taille de la firme, l'endettement de la firme et son exposition à l'international.

Nous ajoutons comme variable de contrôle l'application obligatoire de la norme « IFRS pour PME ». Cette variable est introduite dans le modèle par le biais d'une variable binaire : 0 si l'entité est pour l'application obligatoire de ladite norme et 1 dans le cas contraire.

Ce choix a été réalisé dans un souci de comparabilité de l'information car les impacts sont très variables d'une firme à l'autre et surtout sont intimement lié à la structure de l'entreprise.

Les variables indépendantes doivent permettre de comprendre les choix d'exemptions en fonction de certaines caractéristiques de la firme. Le tableau suivant récapitule les variables indépendantes du modèle et précise la manière dont elles ont été codées.

**Tableau 2. Codage des variables indépendantes du modèle**

Variables		Codage
Variables explicatives	Taille de l'entité	La taille de la firme est mesurée par le chiffre d'affaires de l'entité.
	L'endettement de l'entité	L'endettement de l'entité est expliqué par le recours de l'entité à des moyens de financement autre que l'autofinancement : emprunts auprès des établissements de crédits, découverts bancaires...
	L'exposition à l'international de l'entité	L'exposition de l'entité à l'international peut être expliquée par ses transactions avec ses clients ou fournisseurs à l'étranger. Cette variable est binaire elle est codée 1 si l'entité opère avec des clients ou des fournisseurs étrangers, et 0 dans le cas contraire.
Variable de contrôle	L'application obligatoire de la norme « IFRS pour PME »	Cette variable est binaire, elle est codée 0 si l'entité est en accord favorable pour l'application obligatoire de la nouvelle norme IFRS pour PME en cas de son adoption par le royaume et codée 1 dans le cas inverse.

### 3 RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

#### 3.1 MATRICE DES CORRÉLATIONS ENTRE VARIABLES EXPLICATIVES

Les corrélations entre variables explicatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Si les corrélations sont de faibles amplitudes, on peut estimer qu'elles ne nuiront pas à la validité du modèle.

**Tableau 3. Matrice des corrélations entre variables explicatives**

	La taille de l'entité	L'endettement de l'entité	L'exposition à l'international	L'application obligatoire de la norme « IFRS pour PME »
Chiffre d'affaires	1			
Sig.	-			
L'endettement de l'entité	0,019	1		
Sig.	0,909	-		
Clients à l'étranger	-0,127	-0,029	1	
Sig.	0,433	0,858	-	
L'application obligatoire de la norme « IFRS pour PME »	-0,196	0,078	0,243	1
Sig.	0,226	0,633	0,132	-

Il ressort du tableau que les variables connaissent entre elles un certain degré de colinéarité. Cependant, on ne peut dire que deux variables sont corrélées que si le degré de signification de la corrélation est inférieur à 0,05. Dans notre cas l'ensemble des degrés de signification de la corrélation sont supérieur à 0,05 (voir les éléments balayés sur le tableau).

L'objectif de l'analyse explicative est de répondre à la question : quels sont les facteurs qui peuvent influencer positivement l'adoption de la norme IFRS pour PME par les petites et moyennes entreprises marocaines ?

Notre modèle conçu au début de ce travail prévoit trois facteurs pourront motiver les PME marocaines à adopter la norme « IFRS pour PME ».

**Tableau 4. Résultats de la régression logistique**

-2log-vraisemblance	R-deux de Cox & Snell	R-deux de Nagelkerke
81,614	,005	,010

**Tableau 5. Récapitulatif des résultats de la régression logistique**

Variables du modèle	B	E.S	WALD	ddl	Signif	Exp(B)
Chiffre d'affaires	-,037	,270	,018	1	,892	,964
Clients à l'étranger	,500	,775	,417	1	,518	1,649
Endettement	,266	,656	,164	1	,685	1,305
Constante	,689	2,217	,097	1	,756	1,992

#### 3.2 INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

En général la contribution des variables explicatives reste très faible environ 1% (R-deux de Nagelkerke) reste très loin des seuils admissibles (au moins 50%)

Les résultats du modèle statistique nous amènent à conclure que les choix d'options comptables ne sont pas correctement expliqués par les variables retenues. La taille, l'endettement, l'exposition des entreprises à l'international, n'apparaissent pas être des critères pertinents pour appréhender le choix de la norme IFRS pour PME lors de sa première application.

Dans le champ de l'échantillon et de la méthodologie retenus, les hypothèses utilisées ne semblent pas pertinentes pour expliquer l'adoption de la norme IFRS pour PME par les PME marocaines.

La synthèse de nos résultats montrent une certaine ouverture des PME vis-à-vis des IFRS. Cependant, ces résultats dévoilent que la proposition actuelle de l'IFRS pour PME ne vise pas encore suffisamment la situation propre aux PME.

Les résultats montrent que 82,5% des entreprises sondées ne sont pas prêtes à appliquer la nouvelle norme IFRS pour PME:

### Application de la norme IFRS pour PME

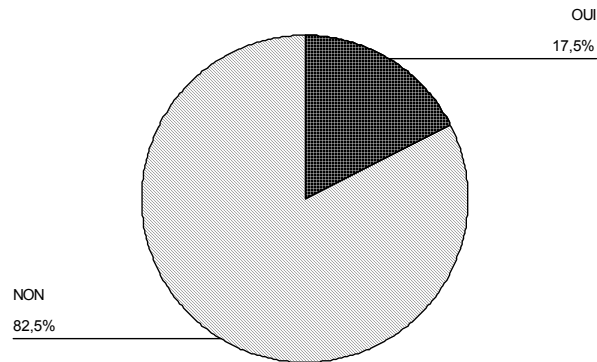


Fig. 1. Avis des PME marocaines par rapport à l'application de la norme IFRS pour PME

En outre, 87,5% de ces entreprises se montrent incapables d'investir en matière de cette nouvelle norme surtout pour réduire la déconnexion Fiscalité-Comptabilité :

### Investir en IFRS pour PME

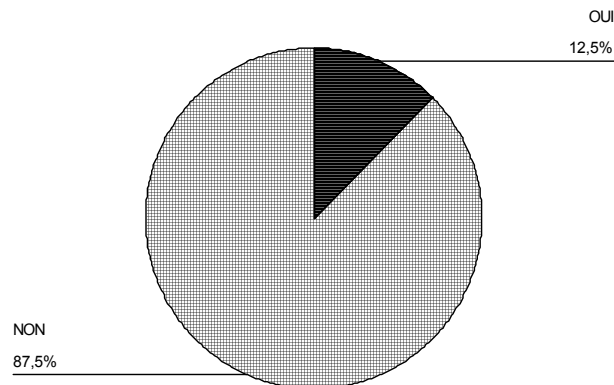
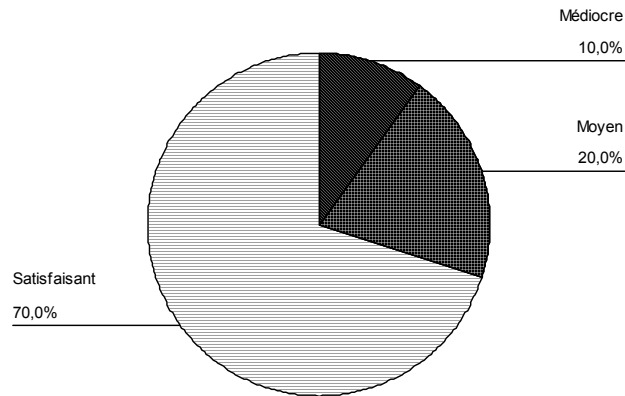


Fig. 2. Capacité des PME marocaines investir pour appliquer la norme IFRS pour PME

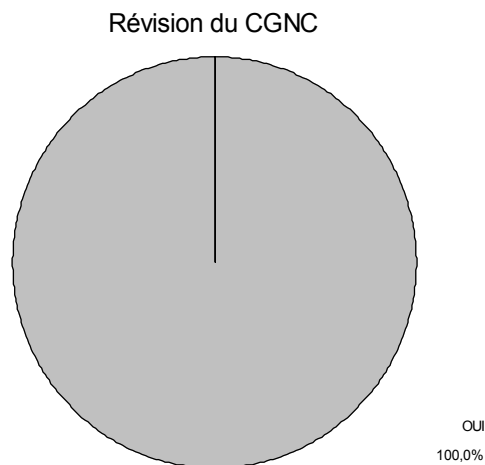
De plus, 70% des entreprises jugent le code général de la normalisation comptable marocain (CGNC) comme étant satisfaisant et toutes les entreprises enquêtées encouragent la révision de ce code:

## Comment qualifiez-vous le CGNC?



**Fig. 3. Avis des PME marocaines sur des normes comptables marocaines**

En définitive, 100% des entreprises bousculent vers la révision du code général de la normalisation comptable marocain (CGNC):



**Fig. 4. Avis des PME marocaines sur la révision des normes comptables marocaines**

La révision du CGNC a été aussi recommandée par les pouvoirs publics marocains. En effet, c'est lors des assises de la profession comptable du 24 Mai 2013 que la volonté des professionnels et des pouvoirs publics à réviser le CGNC, et ce, en opérant la convergence vers les normes internationales, a été révélé.

Selon Gilbert Gélard ancien membre de l'IASB, et pour éviter les erreurs à ne pas commettre dans la réflexion sur le modèle de convergence adapté au cas marocain, « Il vaut mieux prendre son temps et essayer d'écarter les obstacles qui empêchent l'adoption définitive. Il ne faut pas croire qu'on va se rapprocher du système IFRS car les normes évoluent très vite. Il faut également garder à l'esprit que ces normes, si elles sont adoptées, seront inscrites dans la loi et seront, par la suite, difficiles à changer. De même qu'axer la réflexion sur la norme IFRS pour PME s'avère judicieux car, dans le cas d'un pays comme le Maroc, où il y a peu de sociétés cotées, l'apport de l'adoption des normes simplifiées sera important. C'est même à mon avis la chose la plus importante à faire maintenant. »

#### 4 CONCLUSION

Les résultats de l'étude montrent que les PME sondées ne sont pas pour l'instant guère préoccupées par les IFRS ou le développement de normes adaptées à leurs besoins (IFRS pour PME). Dans l'ensemble, il ne semble pas que la situation évoluera de manière significative dans un futur proche même si la norme IFRS pour les PME comprend un ensemble de simplifications par rapport aux IFRS complètes. A l'heure actuelle, les avantages à tirer de la norme IFRS pour PME sont trop faibles et les inconvénients trop évidents et trop nombreux.

En effet, en analysant le texte de la norme « IFRS pour PME », on peut constater que cette norme contient certes des simplifications mais seulement par rapport au IFRS complètes mais non pas par rapport au règles comptables marocaines. La norme IFRS pour les PME comme les IFRS complètes privilégie une vision économique ce qui constitue une différence flagrante par rapport au droit comptable marocain. Les entreprises même grandes disposant un personnel comptable qualifié auront du mal à assimiler des concepts nouveaux qui ne se trouvent guère dans le plan comptable marocain. Les choses pourront changer si ce dernier se rapproche des concepts et des méthodes de cette norme (Ce que les entreprises de notre échantillon privilégient).

En considérant le faible niveau de connaissances des répondants, on peut cependant se demander si les entreprises peuvent évaluer correctement les conséquences de leur position. A cause des faiblesses présentées ci-dessus, la norme IFRS pour les PME dans sa version actuelle ne constitue pas une alternative pour les PME marocaines par rapport à leur droit national.

#### RÉFÉRENCES

- [1] Jean-François Casta, « Théorie positive de la comptabilité », [http://hal.inria.fr/docs/00/67/95/44/PDF/Theorie\\_postive\\_JFC\\_BAT\\_2009.pdf](http://hal.inria.fr/docs/00/67/95/44/PDF/Theorie_postive_JFC_BAT_2009.pdf)
- [2] Samira DEMARIA et Dominique DUFOUR, «Choix d'options comptables lors de la transition aux normes IAS/IFRS»; «comptabilité et environnement», France (2007) ; <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/54/30/71/PDF/p68.pdf>
- [3] Ahmed Riahi-Belkaoui, 'Accounting Theory, 5ème édition, Cengage Learning EMEA, - 598 pages- 1992.
- [4] Samira BENABDELLAH épouse DEMARIA; « Les choix d'options comptables lors de la première application des normes IAS/IFRS : Observation et compréhension des choix effectués par les groupes français » ; Doctorat en Sciences de Gestion; Université de Nice-Sophia Antipolis institut d'administration des entreprises école doctorale MODEG . [http://hp.gredeg.cnrs.fr/Samira\\_Demaria/recherche/Th%C3%A8se%20SD%20Janvier%202009.pdf](http://hp.gredeg.cnrs.fr/Samira_Demaria/recherche/Th%C3%A8se%20SD%20Janvier%202009.pdf)
- [5] Doria Tremblay, Denis Cormier, Michel Magnan, « Théories et Modèles Comptables: Développement et Perspectives », Presse de l'université de Québec 2ème édition, 1994
- [6] Quivy R. et L. V. Campenhoudt, Manuel de recherche en sciences sociales, Dunod 3eme édition 2006, Paris